

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-56 DU 20 FEVRIER 1997

chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi de
l'intérim du Président de la République pour
compter du 20 Février 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement

DECRETE :

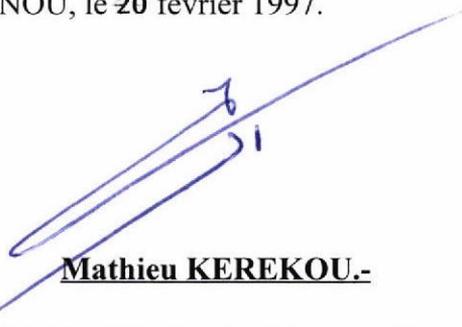
Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation Présidentielle pour YAMOOUSSOUKRO (République de la Côte d'Ivoire) ;

Article 2 : Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE durant cette période, les pouvoirs de Chef de Gouvernement ;

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 février 1997.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 PM 4 MF 2 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2
DEPARTEMENTS 6 JO 1.-